



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes

Question écrite n° 122494

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la mention « veuve » apparaissant sur les papiers d'identité. Lors du décès d'une personne de sexe féminin, il est d'usage de préciser que cette personne était veuve de « X ». Mais cette mention n'existe pas quand la personne décédée est un homme. Il la prie de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour que tous les défunts soient « catalogués » de la même manière, quel que soit leur sexe.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122494

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3902